

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF653

présenté par

Mme Alexandra Masson et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Immigration et asile	0	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	37 000 000	37 000 000
TOTAUX	0	37 000 000	37 000 000
SOLDE	-37 000 000		

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'immigration massive, qui met en péril les finances publiques et alimente trop souvent la délinquance, doit être stoppée.

Il importe à cet égard, en premier lieu, de limiter l'arrivée de nouveaux étrangers sur notre sol.

Les budgets alloués à l'accueil et à l'intégration des étrangers primo arrivants ont en conséquence vocation à être diminués.

Le présent amendement propose ainsi une diminution de l'ordre de 10 % de ces budgets, qui s'inscrit en outre dans le cadre des efforts nécessaires au rétablissement d'une situation financière viable.

Ainsi, il prévoit de minorer de 37 000 000 euros le montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 11 : "Accueil des étrangers primo arrivants" et pour l'action n° 12 "Intégration étrangers primo arrivants" du programme n° 104 : "Intégration et accès à la nationalité française".